

A

**CONVOCATION DU  
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles 85, 86 et 87 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **31 janvier 2005 à 20 heures** à la maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

**ORDRE DU JOUR :**

*Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.*

Nouvelle Loi Communale

ART. 85. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 86, alinéa 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART. 86. Le conseil est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège des bourgmestre et échevins est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART. 87 §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 90, alinéa 3...

ART. 88. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Catastrophe du 26/12/2004 en Asie du Sud et du Sud-Est :  
action " Solidarité Wallonne " : décision
- 4° Fabrique d'église : modification budgétaire 2004 : avis
- 5° Décompte des travaux subsidiés relatifs à la construction d'un complexe scolaire à Denée – lot 5 : approbation
- 6° Travaux de réalisation du lotissement communal " A l' Agauche " à Bioul – phase 1 – contrat d'études et convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles : approbation
- 7° Avenant n°2 au contrat d'agglomération n° 91005-07 : approbation
- 8° C.P.A.S. : budget 2005 : approbation
- 9° Aide à domicile en milieu rural asbl : titres services : convention
- 10° Emprunts communaux : décision
- 11° Transactions Immobilières : décisions
- 12° PCDR : Vallée de la Molinee – ancienne ligne 150 : RAVeL ou pré-RAVeL : décision de principe

**A HUIS CLOS :**

- 13° Personnel enseignant : interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental : ratification
- 14° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

**PAR LE COLLEGE :**

La Secrétaire Communale,  
F. SEPTON

Le Bourgmestre,  
L. PIETTE